

**Élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire académique  
des directeurs adjoints de SEGPA de l'académie de Toulouse**

**SCRUTIN DU 8 DÉCEMBRE 2022**

**Réunion du 8 décembre 2022**

**PROCLAMATION DES RESULTATS**

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 7 novembre 2022, le bureau de vote réuni le jeudi 8 décembre 2022, à 23 heures 22 au rectorat de Toulouse sis 75 rue Saint Roch 31400 Toulouse, proclame les résultats électoraux suivants :

**A. Composition du bureau de vote**

Président : Monsieur Laurent MACH, SGA-DRH

Secrétaire : Madame Valérie SALAT, Directrice DPATE

Délégués des listes :

1. Messieurs Cyril LEPOINT et François DALVERNY, délégués titulaire et suppléant de la liste SE-UNSA

**B. Résultats du dépouillement**

**Données générales**

Nombre des électeurs inscrits :	<b>12</b>
Nombre des votants :	<b>10</b>
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	<b>1</b>
Nombre de suffrages valablement exprimés :	<b>9</b>
Nombre de sièges	<b>2</b>

**Listes en présence**

Listes en présence	SE-UNSA
Nombre de voix	9

**C. Calcul du nombre de sièges attribués à chaque liste en présence**

**Etape 1 : calcul du quotient électoral (QE) =**

**4,5**

(QE = Nombre de suffrages valablement exprimés / Nombre de sièges de titulaires à pourvoir)

**Étape 2 : répartition des sièges suivant le QE**

Listes en présence	Nombre de siège(s) obtenu(s) selon la règle du QE
SE-UNSA	2

Nombre de sièges pourvus selon la règle du QE (A) sur nombre total de sièges de représentants titulaires à pourvoir (B) répartis selon la règle du QE =

2/2
-----

Nombre de sièges restant à pourvoir (B) – (A) =

0
---

**Résultats :**

Listes en présence	Nombre de sièges obtenus à l'issue de la répartition
UNSA	2

**D. Représentants des organisations syndicales proclamés élus**

Titulaires	M. TOALDO Jean Michel
	M. MAUGER Marc
Suppléants	Mme MIGUET Sonia
	M. THIEBAULT Bertrand

**E. Observations**

--

**F. Emargements**

LM CC



# PROCÈS-VERBAL DES ÉLECTIONS

## CCP des directeurs adjoints de SEGPA de Toulouse

CCP  
106

RÉSULTATS		du 01/12/2022 à 08h00		au 08/12/2022 à 17h00	
A. Nombre d'électeurs inscrits	A = 12	Y a-t-il eu carence de candidatures? <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	Nombre de listes présentées 1		
B. Nombre de votants	B = 10		Nombre de sièges à pourvoir P = 2		
C. Bulletins blancs ou nuls	C = 1		Quotient électoral (2 décimales)		
D. Suffrages valablement exprimés (B - C)	D = 9		$G = \frac{D}{P} = \frac{9}{1} = 9,00$		

Nom des syndicats et/ou des listes communes	Nom de l'organisation syndicale telle qu'elle figure dans le dépôt de la liste des candidatures	Nombre de bulletins valables recueillis par chaque liste S (Total = D)	Nombre de sièges titulaires attribués à chaque liste selon la règle du quotient $K = \frac{S}{G}$	Attribution des sièges restant à pourvoir à la plus forte moyenne : pour chaque liste inscrire successivement les valeurs du rapport $\frac{S}{K+1}$ jusqu'à l'attribution de tous les sièges (2 décimales)			Nombre d'élus titulaires par liste
				1er siège	2ème siège	3ème siège	
SE-Unsa Votre allié du quotidien	SE-UNSA	9	$\frac{1}{2}$				2

Dans le cas où des listes communes se sont présentées, indiquez pour chacune :

Nom de la liste commune	Noms des syndicats entrant dans cette liste	Nom des organisations syndicales d'affiliation aux syndicats	Répartition des suffrages entre organisations (en %)

Les membres du bureau de vote électronique attestent qu'il a bien été constaté que la somme des suffrages exprimés et des votes blancs émis par voie électronique correspond au nombre de votants de la liste d'émargement qui est annexée au présent procès-verbal sous sa forme dématérialisée. Les membres du bureau de vote électronique attestent que cette liste d'émargement annexée est strictement identique à la liste d'émargement scellée par la solution de vote électronique à la clôture du scrutin.

Signature des membres du bureau de vote		
NOM et PRENOM	Qualité (si délégué de liste, indiquer l'organisation syndicale)	Signature
MACH Laurent	Président	
SARAT Sabini	Secrétaire	
LEPOINT Cyril	SE Unsa	

Le président  
Laurent MACH



La secrétaire  
Valérie SALAT



Le délégué de listes ou son suppléant

Cyril Lepoint

